



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 298 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 291 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE DE 444 843 \$ ET L'EMPRUNT D'UN MONTANT ADDITIONNEL DE 440 000 \$

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil de la Ville de Richmond a adopté, le 7 mars 2022, le Règlement numéro 298 modifiant le règlement numéro 291 afin d'augmenter la dépense de 444 843 \$ et l'emprunt d'un montant additionnel de 440 000 \$ et que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ledit règlement le 7 avril 2022.

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

Communication de ce règlement peut être obtenue au bureau de la municipalité, situé au 745, rue Gouin, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Donné à Richmond (Québec), ce 27 avril 2022.

Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et secrétaire-trésorier